



Fiche CCNE : LES INSTANCES ET L'ADMINISTRATION DU CCNE

a) Les groupes de travail thématiques

Les avis sont préparés par des groupes de travail, constitués par des membres du CCNE experts ou non du sujet. Ils circonscrivent les questions éthiques, et enrichissent leur réflexion de sources documentaires et d'auditions de personnalités. Plusieurs groupes travaillent simultanément. On en trouvera le détail dans la rubrique « Chantiers » du site web.

b) Les groupes de travail permanents

Ils abordent sur un temps long une thématique. Leur réflexion peut aboutir à un avis. Plusieurs groupes de travail permanents co-existent. On en trouvera le détail dans la rubrique « Chantiers » du site web.

c) La section technique

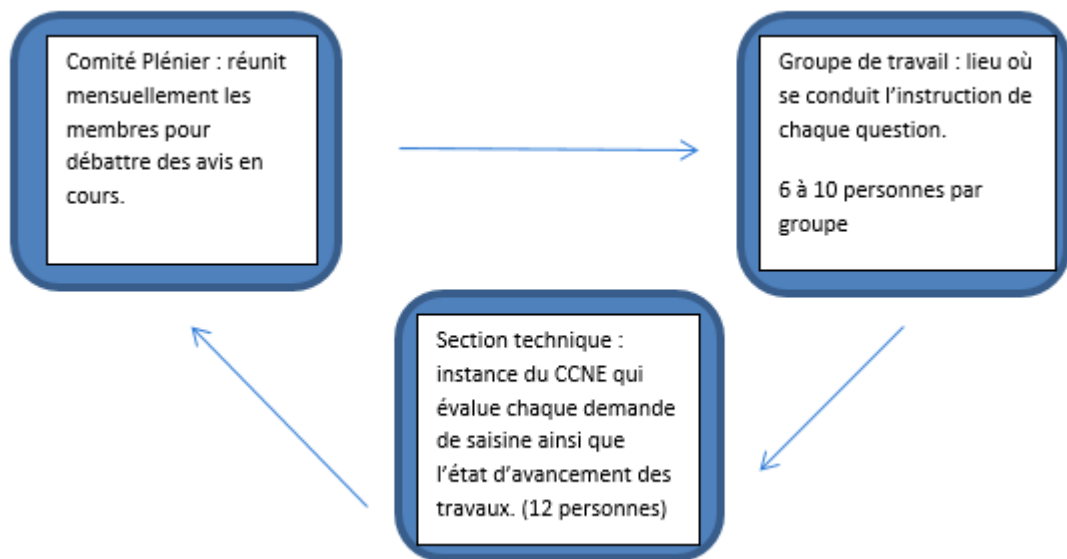
Composée de 12 membres, la section technique est l'instance de régulation du CCNE. Réunie une fois par mois, elle valide la constitution des groupes de travail et suit leurs travaux. Lorsqu'un projet d'avis lui semble abouti, elle le transmet au comité plénier.

d) Le Comité plénier

C'est au cours des réunions mensuelles du comité plénier, qui comprend tous les membres du CCNE, que sont adoptés les avis. Des opinions divergentes peuvent être notifiées lorsqu'on ne parvient pas à aboutir au consensus. On trouvera sur le site web la composition des membres du Comité plénier. On y trouve aussi toutes les publications issues de leurs travaux.



L'écoute et le partenariat sont au cœur des préoccupations du CCNE. Par les nombreux liens que le CCNE a su tisser avec d'autres comités d'éthiques nationaux et internationaux, un partenariat soutenu avec les espaces de réflexion éthique régionaux et à travers la construction d'un dialogue avec les citoyens, le CCNE ancre sa réflexion dans la pluralité des approches et des savoirs.



e) L'administration

Le CCNE s'appuie sur un service administratif. Un secrétariat général veille au bon fonctionnement des services et aux relations avec les autorités administratives et financières qui soutiennent le CCNE dans son fonctionnement

EQUIPE ADMINISTRATIVE

